

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU

Délibération du Conseil Communautaire

N° 24-10-2025

Date de convocation : 20 octobre 2025**Membres du Conseil communautaire :** 31**En exercice :** 31**OBJET : Cession de trois véhicules par l'intermédiaire de la plateforme en ligne AGORASTORE**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué (suite à absence de quorum lors de la réunion du dix-sept octobre deux mil vingt-cinq) s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Patrimonio sous la présidence de Monsieur Joseph POGGIOLI (1^{er} Vice-Président), pour le Président empêché.

Présents : 10 : BENVENUTI Jean-François, BERNARD Gérard, CASALE Philippe (suppléant de TOMI Marc pour la Commune de Santo Pietro di Tenda), COSTA Paul, LUCIANI Cyril, POGGI Augustin, POGGIOLI Joseph, SEBASTIANI Edith, TOMI Christian, VINCENTI Antoine

Représenté : 1 : CHIARELLI Joseph par TOMI Christian

Absents : 20 : AGOSTINI Pierre, ARENA Jean-Baptiste, CHERUBINI Ange, FLORI Claude, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIANSILY Yves, GREGOGNA Joseph, GUARDINI Virginie, JEANNE Jeanne, LECCIA Jean-Pierre, MARCHETTI Etienne, MAROSELLI Dominique, OLMETA Claudy, PONZEVERA Juliette, QUILICI Sylvie, ROVERE Anne-Sophie, SANTONI Virginie, SEGUIN Pierre, SIGNANINI-PIEVE Antoine, TOMASINI Philippe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération n° 03-03-2025 en date du 18 mars 2025 ;

Considérant que la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru a signé un contrat avec la plateforme de vente aux enchères AGORASTORE afin de mettre en vente des biens mobiliers dont les services n'ont plus l'utilité ;

Considérant que cette plateforme est spécialisée dans la vente aux enchères de matériels issus des collectivités, le but étant de favoriser les enchères citoyennes.

Monsieur le Président expose que cette démarche revêt plusieurs avantages :

- Céder en toute transparence des véhicules ;
- Créer de nouvelles recettes permettant de financer le renouvellement de la flotte ;
- Réduire les rebuts et agir dans le cadre du développement durable.

Les véhicules sont mis en ligne sur la plateforme avec une mise à prix de départ et une enchère a lieu ensuite.

Le matériel est ensuite retiré sur place et vendu en l'état.

Les ventes des véhicules ont eu lieu :

- Du 16 au 25 septembre 2025 pour le Renault Maxity BOM immatriculé BB-185-ZS ;
- Du 26 au 30 septembre 2025 pour le Renault Midlum BOM immatriculé BH-199-PS ;
- Du 16 au 23 octobre 2025 pour le Mitsubishi Fuso BOM immatriculé AD-027-GN.

Monsieur le Président informe que les montants des ventes à la clôture des enchères sont de :

- Renault Maxity BOM BB-185-ZS : 5 199,00 € (acquéreur : WM MOTO Wojciech Marcjanik) ;
- Renault Midlum BOM BH-199-PS : 4 497,00 € (acquéreur : VCA RENT S.L.) ;
- Mitsubishi Fuso BOM AD-027-GN : 2 723,00 € (acquéreur : UDA LUZ LDA) ;

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** le déclassement et la sortie de l'actif des deux véhicules vendus cités supra ;
- **PRECISE** que la recette correspondante sera imputée au chapitre 77, article 775 du budget en cours de la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Pour le Président empêché
Le Premier Vice-Président
Monsieur Joseph POGGIOLI



2 | 2

Pour copie conforme